

Procès-Verbal

Séance du 7 Août 2026

L' an 2026 et le 7 Août à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de GAUDEZ René Maire

Présents : M. GAUDEZ René, Maire, Mmes : BERGER Annie, DEMOUGIN Camille, GUILLOT Claude, RENARD Bérangère, MM : MAROT Charly, MOLARD Guillaume, OUDIN Damien, PIERROT Cyril

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BRETON Ameline à Mme RENARD Bérangère

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

Date de la convocation : 31/07/2026

Date d'affichage : 31/07/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Prefecture de Neufchâteau
le : 13/08/2026

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme DEMOUGIN Camille

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 03/07/2026 - 61/2026
TARIFS COMMUNAUX - EXERCICE 2026 - 62/2026
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - EXERCICE 2026 - 63/2026
LOGICIEL WEMAGNUS DE BERGER LEVRAULT - 64/2026
AVIS SUR LES DEMANDES D'ADHÉSION DE COMMUNE AU SMIC - 65/2026
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE - 66/2026
SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES - 67/2026

VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU 03/07/2026

réf : 61/2026

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 03/07/2026 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'**APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 03/07/2026.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

TARIFS COMMUNAUX - EXERCICE 2026

réf : 62/2026

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs communaux à compter du 01/09/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Vote les tarifs suivants :

Location de Salles Communales :

Salle des Fêtes :

	Vrécurciens	Hors Commune
1 journée 9h à 9h	90 €	180 €
Week-end (2 jours)	150 €	240 €
Forfait réunion (max 6h)	60 €	60 €
Caution	600 €	600 €
Forfait Electricité/chauffage	0.25 € TTC/KWH	0,25 € TTC/KWH

Salle Jean-Louis DEMOUGIN (JLD) :

	Vrécurciens
Forfait Location	30 €
Forfait Electricité/Chauffage	0,25 € TTC/KWH + 8 € /sac pellets utilisés
Caution	300 €

Forfait Ménage pour ces 2 salles : 80 € seront retenus sur la caution si restitution des lieux non conforme à l'état de propreté demandé.

Chalet : Mise à disposition gratuite des habitants de Vrécourt sous réserve d'une déclaration 24h avant en Mairie.

Appentis Salle JLD :

	Vrécurciens
Location	20 €
Caution	200 €
Sous réserve d'une déclaration en Mairie	

Funéraire :

Concession cimetière 30 ans : 100 €
Columbarium 30 ans : 500 €
Jardin du Souvenir - Dispersion des cendres : 150 €

Droit de Place :

Véhicule Commerçant :
Un stationnement : 10 €
Forfait annuel : 200 €

Services administratifs :

Photocopies :

	Vrécurciens	Hors Commune
- Noir/Blanc A4	0.15€	0.15 €
	à partir de la 3ème	
- Noir/Blanc A3 :	0.30 €	0.30 €
	à partir de la 2ème	
- Couleur A4 :	0.45 €	0.45 €
- Couleur A3	0.90 €	0.90 €

Taxe d'affouage :

1 Lot : 60 €
1/2 lot : 30 €

Garderie périscolaire :

La 1/2 heure : 0.75 €
De 12h30 et 13h30 : 1.00 €

Repas cantine :

Ticket repas : 5 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - EXERCICE 2026

réf : 63/2026

Monsieur le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

1.	A.D.M.R.	500 €
2.	Association Famille Rurale	650 €
3.	Coopérative scolaire	1 000 €
4.	Jeunesse et Loisirs	1 000 €
5.	Association Parents d'Elèves	1 200 €
6.	Association Vrécourt Culture Patrimoine	650 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (les membres ayant un intérêt direct avec les associations concernées ont quittés la salle lors du vote) :

- **Décide** d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 5 000 €, répartie comme indiqué ci-dessus,
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2026 à l'article 65741.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

À 22h10, M Cyril PIERROT, conseiller municipal, quitte la séance pour raison de santé. Il ne prend pas part aux délibérations et votes intervenant après son départ.

LOGICIEL WEMAGNUS DE BERGER LEVRAULT

réf : 64/2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'éditeur de logiciels Berger-Levrault a développé une nouvelle solution métier dénommée We.Magnus.

À ce jour, les services de la commune utilisent plusieurs logiciels de cet éditeur, à savoir : la Gestion de la Relation Citoyen (GRC), la Gestion Financière, e.magnus Facturation Eau/Assainissement, l'application Paie ainsi que l'application Milord.

La nouvelle solution We.Magnus constitue une offre intégrée regroupant l'ensemble de ces fonctionnalités au sein d'un logiciel unique, conçu en collaboration avec des secrétaires généraux de mairie. Hébergée en France, cette solution est proposée en mode SaaS (accessible via Internet) et comprend notamment un service d'assistance par chat, un agenda réglementaire ainsi qu'un accès au forum d'entraide des secrétaires de mairie.

Monsieur le Maire précise qu'à terme, cette nouvelle offre remplacera les solutions actuellement utilisées et deviendra la solution de référence proposée par l'éditeur.

Berger-Levrault propose à la commune un contrat en formule « Optimal », reprenant les fonctionnalités actuellement utilisées tout en intégrant de nouveaux services permettant de renforcer la dématérialisation des procédures, notamment grâce aux parapheurs électroniques, aux échanges dématérialisés avec les services de la Préfecture et de la DGFIP, ainsi qu'à la récupération automatique des factures via Chorus Pro.

Le contrat est conclu pour une durée ferme de trois ans. Le montant de l'abonnement s'élève à 3 973 € HT pour la première année, correspondant à une remise commerciale de 20 % accordée par l'éditeur. Une remise de 10 % sera appliquée la deuxième année, avant application du tarif plein à compter de la troisième année, conformément aux conditions contractuelles.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la souscription à cette nouvelle solution.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la souscription au contrat de la solution We.Magnus proposée par Berger-Levrault, à compter de l'année 2026, dans les conditions financières présentées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

AVIS SUR LES DEMANDES D'ADHÉSION DE COMMUNE AU SMIC

réf : 65/2026

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du mail de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentées par :

- la commune de Zincourt
- le Syndicat intercommunal du secteur scolaire de Xertigny
- le SIVU de Bellevue
- le SIVU scolaire de la Haute Vallée de la Plaine
- le RPI Nayemont les Fosses et Pair et Grandrupt
- le Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique d'Evaux et Ménil

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable aux demandes d'adhésion ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE

réf : 66/2026

Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Commune souhaite apporter un soutien aux familles ayant à leur charge des collégiens utilisant le service de transport scolaire ;

Considérant que Monsieur le Maire a proposé au Conseil municipal que la Commune prenne en charge la totalité des frais de transport scolaire des collégiens fréquentant le collège de rattachement de la Commune ;

Considérant que cette prise en charge aurait également pu bénéficier aux collégiens fréquentant d'autres établissements publics, sous réserve de la présentation d'une dérogation, et ce sur la base du coût du transport applicable pour le collège de rattachement de la Commune ;

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote du Conseil municipal.

Résultat du vote :

Pour : 4 voix

Contre : 5 voix

Abstention : 0 voix

La proposition de prise en charge des frais de transport scolaire pour les collégiens fréquentant, sur dérogation, d'autres établissements publics est donc rejetée.

Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, décide de limiter la prise en charge des frais de transport scolaire aux seuls collégiens fréquentant le collège de rattachement de la Commune.

Les collégiens fréquentant un autre établissement public, même lorsqu'une dérogation a été accordée, ne pourront pas bénéficier de cette prise en charge.

La présente délibération prendra effet à compter de l'année scolaire 2026-2027

A la majorité (pour : 4 contre : 5 abstentions : 0)

SOLIDARITE EN FAVEUR DES COMMUNES SINISTREES

réf : 67/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Vrécourt tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal que la commune de Vrécourt contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 350 € à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.
- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Réunion publique sur la situation de l'eau

Une réunion publique consacrée à la situation hydrique actuelle est organisée le lundi 10 août 2026 à 18h00. Cette réunion aura pour objectif d'informer les habitants sur l'état de la ressource en eau, les difficultés actuellement rencontrées sur le territoire communal ainsi que les enjeux auxquels la Commune est confrontée.

Elle permettra également d'échanger avec les habitants, de répondre à leurs questions et de recueillir leurs observations, notamment sur les différentes solutions envisageables afin de préserver au mieux la ressource en eau.

La possibilité de mettre en place un citernage d'eau potable d'une capacité de 3 000 litres à Bulgnéville, au tarif de 22 € par m³, est évoquée.

Toutefois, l'eau acheminée par citerne ne pourra être destinée à la consommation humaine qu'après réalisation et validation des analyses sanitaires réglementaires. Dans l'attente des résultats, une distribution de bouteilles d'eau potable devra donc être organisée.

L'eau provenant du citernage devra être injectée dans le réseau au niveau d'Urville. Cette solution nécessiterait ainsi la mise à disposition de bouteilles d'eau potable pour les habitants des communes de Vrécourt, Urville et Sauville, dans l'attente de la validation de la potabilité de l'eau distribuée.

Dégradations dans le village

À la suite de dégradations constatées dans le village, des courriers ont été adressés aux familles concernées.

Il leur est demandé de prendre les mesures nécessaires afin de sensibiliser leurs enfants et de veiller à ce que de tels faits ne se reproduisent pas.

Gravure en hommage à Sœur Pairraton

Mme Ameline Breton présente au Conseil municipal une proposition de gravure en hommage à Sœur Pairraton, avec la mention suivante :

« À la mémoire de Sœur Pairraton, votre générosité demeurera dans nos cœurs. »

Le devis relatif à la réalisation de cette gravure s'élève à 997,27 €. Il est précisé que la mention « Commune de Vrécourt » devra également être ajoutée à la gravure.

Matériel communal

Il est constaté que certains équipements communaux, notamment une citerne/pulvérisateur ainsi que l'épaveuse, occupent actuellement de l'espace et sont peu ou pas utilisés.

La question de leur utilité et de l'opportunité de les conserver est soulevée. La possibilité de procéder à leur mise en vente est évoquée.

M Charly Marrot est chargé de se renseigner sur la valeur et les tarifs de vente de ces équipements afin de permettre au Conseil municipal de se prononcer ultérieurement sur leur devenir.

Installation de climatiseurs réversibles dans les écoles

Un devis relatif à l'installation de climatiseurs réversibles dans les deux classes de l'école a été réalisé, pour un montant estimatif d'environ 10 000 €.

Cette première étude doit permettre à M Cyril Pierrot d'engager les démarches nécessaires à la constitution d'un dossier de demande de subvention.

L'installation de climatiseurs réversibles permettrait également de disposer d'un système de chauffage complémentaire en période hivernale et pourrait contribuer à réaliser des économies d'énergie.

Par ailleurs, les premières démarches relatives à la végétalisation de la cour de l'école sont également engagées.

Ces deux projets font l'objet de premières études destinées à préparer les différents dossiers de financement et de demande de subventions.

Ouverture des commissions municipales aux habitants

À la suite de l'appel à candidatures visant à permettre aux habitants d'intégrer les commissions municipales « Travaux » et « Actions solidaires / Santé / Développement de l'attractivité », aucune candidature n'a été reçue pour intégrer la commission « Travaux ».

En revanche, Mme Sylvie Brice Cordier et Mme Catherine Baumgarten intègrent la commission « Actions solidaires / Santé / Développement de l'attractivité ».

Visite du député Sébastien Humbert

Lors de la visite du député Sébastien Humbert, celui-ci a demandé qu'une synthèse des actions réalisées et des démarches engagées par la Commune concernant le dossier de l'assainissement lui soit transmise.

Cette synthèse doit lui permettre de prendre connaissance de la situation et d'identifier les éventuelles actions qu'il pourrait entreprendre afin d'accompagner et de soutenir la Commune dans ce dossier.

Communication auprès de Vosges Matin concernant l'assainissement

Le responsable de Vosges Matin a été sollicité afin d'envisager la publication d'un article consacré à la situation de l'assainissement dans la Commune.

Il est rappelé que, lors du mandat précédent, un article consacré à cette problématique avait été préparé, mais n'avait finalement pas été publié par Vosges Matin.

Séance levée à: 0:00

En mairie, le 13/08/2026

Le Maire
René GAUDEZ

Secrétaire de séance
Mme DEMOUGIN Camille

